

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 27 novembre 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 27 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 21 novembre 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, adjoints, Kate MARIE, Jean Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Jean Pierre BUERBA.

**ABSENTS EXCUSES**

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS  
Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphaël BENOIT  
Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **23 octobre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **23 octobre 2023** est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION – REHABILITATION MAISON MOLIE – DETR  
2024 (91-2023)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 99-2022 du 21 novembre 2022, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation en procédure adaptée de la réhabilitation de la Maison Molié.

L'estimation des travaux établie par le groupement de maîtrise d'œuvre Goubert et Landes / SETES/ AEC était de 975 000€ HT. Les crédits ont été prévus au budget 2023.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 23 février 2023 dans la Dépêche, le BOAMP et sur le profil acheteur de la commune. La consultation était divisée en 12 lots.

La commission d'appel d'offre réunie le 30 mai 2023 a décidé :

- De déclarer les lots 1 et 12 sans suite car les coûts proposés dépassaient le budget et mettaient en jeu l'économie générale de l'ensemble de l'opération
- De déclarer les lots 2, 4, 5, 8 sans suite pour cause d'infructuosité car les offres ont été jugées inacceptables,
- De déclarer les autres lots conformes

En conséquence une nouvelle procédure de consultation a été engagée pour ces lots. Le lot 1 a été divisé en trois lots distincts : 1.1 Désamiantage, 1.2 Démolition /VRD /Gros-œuvre, 1.3 Façades et le contenu du lot 12 a été revu.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 30 mai 2023 dans la Dépêche, et sur le profil acheteur de la commune.

Des phases de négociation ont eu lieu au travers du profil acheteur le 30 mai 2023 et le 08 septembre 2023.

La commission d'appel d'offre du 12 octobre 2023 a examiné l'analyse des plis selon les critères d'attribution indiqués dans le règlement de consultation. Le montant total de l'opération s'établit à 1 326 307,30€ HT au lieu des 975 000€ HT estimés au départ.

Les honoraires de contrôle technique vont être impactés par cette évolution de prix, puisqu'ils se calculent en fonction du montant total des travaux. Un montant supplémentaire de 3 330€ HT est à prévoir.

Le coût total de l'opération s'élève désormais à 1 489 637,30€ HT, soit un surplus de 354 637,30€ HT par rapport à la dernière estimation.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°82-2023 du 23 octobre 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés pour l'ensemble des lots concernant les travaux de réhabilitation de la Maison Molié.

Le plan de financement est modifié ainsi :

Plan de financement prévisionnel		ETAT		REGION		DEPARTEMENT		AUTOFINANCEMENT	
		montant plafond	subvention	montant plafond	subvention	montant plafond	subvention		
2020	DETR	55 000 €	27 000 €						
2021	DETR	80 000 €	40 000 €						
2022	DETR	870 000 €	107 283 €						
2022	DSIL		100 000 €						
2022	REGION			945 150 €	185 227 €				
2023	ETAT	130 000 €	100 000 €						
2023	CONSEIL DEPARTEMENT					100 000 €	45 102 €		
2024	DETR	354 637,30 €	150 000 €						
		<b>1 489 637,30 €</b>		<b>945 150 €</b>		<b>100 000 €</b>			
Opération	<b>1 489 637,30 €</b>	<b>35%</b>	524 283 €	<b>12%</b>	185 227 €	<b>3%</b>	45 102 €	<b>50%</b>	735 025,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le plan de financement
- D'approuver la demande d'aides auprès de l'Etat au titre de l'année 2024 pour les travaux de réhabilitation de la maison Molié. Montant demandé 150 000 €.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau